

« Il est donc vrai, lui disait-il, que vous allez recevoir purement et simplement la fameuse constitution *Unigenitus*. Votre lettre ne me permet plus d'en douter : vos dispositions y sont partout si marquées que je regarde votre chute comme prochaine, si elle n'est pas encore arrivée. Je vous avoue que j'en suis plein d'étonnement et de douleur (12).»

Notre sous-prieur comprit que la discussion ne devait pas en rester là ; il composa une réplique et la publia ; elle souleva un formidable tapage ; louanges et censures se croisèrent dans un choc violent. En moins de trois mois, deux éditions furent épuisées ; la troisième parut avec quatorze approbations épiscopales ; l'archevêque d'Embrun annonça la sienne sous cette forme :

LETTRE DE MGR DE TENCIN, ARCHEVÈQUE D'EMBRUN
A DOM VINCENT THUILLIER A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

« A Paris, le 1^{er} mai 1729.

« J'ai lu avec un extrême plaisir, mon Révérend Père, votre lettre servant de réponse à la réponse que vous a

(12) Fonds Franç. 19669. Dom Jean Gomeau à Dom Thuillier, 19 février 1727. Le débat, rendu public, Dom Gomeau fut envoyé à Saint-Robert de Cornillon près de Grenoble : il n'est que juste de dire à la louange de Dom Thuillier qu'il s'employa, autant qu'il lui fut possible, pour épargner cette punition et cet exil à son ami et les faire révoquer : il n'y réussit qu'à moitié et un peu plus tard.